

Image not found or type unknown



sous traitance avec constructeur

Par **philisserve**, le **17/11/2010** à **11:05**

Je voulais savoir lorsque l'on sous traite avec un constructeur si lors de l'établissement du devis on peut demander les 30% d'acompte ou si on doit les demander uniquement lorsque l'on traite directement avec les clients. (en etant auto entrepreneur)

Merci